



BUDGETS 2025

PRESENTATION DU BUDGET 2025 :

Le maintien d'un cap budgétaire sain et de projets ambitieux

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu à l'occasion de la séance du dernier Conseil communautaire du 6 mars 2025, le vote du budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique et international tendu et incertain qui pèse indirectement sur les collectivités locales.

Malgré ce contexte, Sète Agglopôle Méditerranée maintient, à travers ce budget 2025 (représentant un total de 245M€ tous budgets confondus), son cap budgétaire, avec des indicateurs très satisfaisants, et ses projets :

- Pas de hausse de fiscalité
- Des charges de fonctionnement maîtrisées (notamment les charges de personnel) et un budget annexe collecte des déchets à l'équilibre (sans subvention) permettant de dégager une épargne nette de plus de 14M€ et un taux d'épargne brute de près de 22% (bien au-dessus du seuil plancher de 10%)
- Une capacité de désendettement à 5 années, bien en-dessous du seuil de vigilance de 12 années, préservant ainsi les marges de manœuvre de l'agglomération pour l'avenir
- Un programme d'investissement particulièrement ambitieux, répondant aux besoins du territoire, avec notamment 45M€ au budget principal, 13M€ au budget annexe assainissement, 2,3 M€ budget annexe eau potable

Parmi les projets et interventions phares de l'agglomération, le budget 2025 permettra les réalisations suivantes :

Assainissement, gestion de l'eau, gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)

- ⇒ 12,9M€ d'études et de travaux d'assainissement
- ⇒ 2,3M€ de travaux eau potable
- ⇒ 2,1M€ d'investissements eaux pluviales
- ⇒ 1,9M€ d'investissements GEMAPI

Collecte et traitement des déchets

- ⇒ Mise en service de l'unité de valorisation énergétique (UVE) fin octobre 2025
- ⇒ Déploiement de 6 aires de compostage partagé

Mobilité, transport et aménagement

- ⇒ Requalification de la RD2 en voie de bus prioritaire (budget total : 12M€)
- ⇒ Acquisition de 3 bus électriques pour la ligne express RD2 mise en service en janvier 2026 (1,8M€)
- ⇒ Livraison du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Sète à l'été 2025
- ⇒ Aménagement de pistes cyclables : 750K€
- ⇒ Aide à l'achat de vélos : 200K€

Economie, enseignement supérieur et tourisme

- ⇒ Ouverture du Centre Universitaire Michèle Weil (budget total : 8,25M€)
- ⇒ Requalification des ZAE (1,5M€)
- ⇒ Subvention à l'Office du Tourisme Intercommunal (1,2M€)

Habitat, logement

- ⇒ 2M€ de subventions prévues pour le parc privé et 2,1M€ pour le parc public
- ⇒ Ouverture de la Maison de l'Habitat en avril 2025

Culture

- ⇒ Overture de la Médiathèque Olympe de Gouges à Balaruc les Bains en septembre 2025 (budget total: 6,9M€)

Sports

- ⇒ Poursuite des études pour le futur centre aquatique sur la commune de Frontignan (100K€)
- ⇒ Soutien au sport de haut niveau : 1,3M€

Soutien aux communes du territoire

- ⇒ 2,9M€ de subventions d'équipement aux communes programmés en 2025

Ce budget sera guidé, de manière transversale, par l'objectif de préservation de notre environnement. Une présentation et une classification des dépenses d'investissement en fonction de leurs impacts sur le climat sont d'ailleurs proposées pour la première fois.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Les principaux chiffres du budget principal 2025

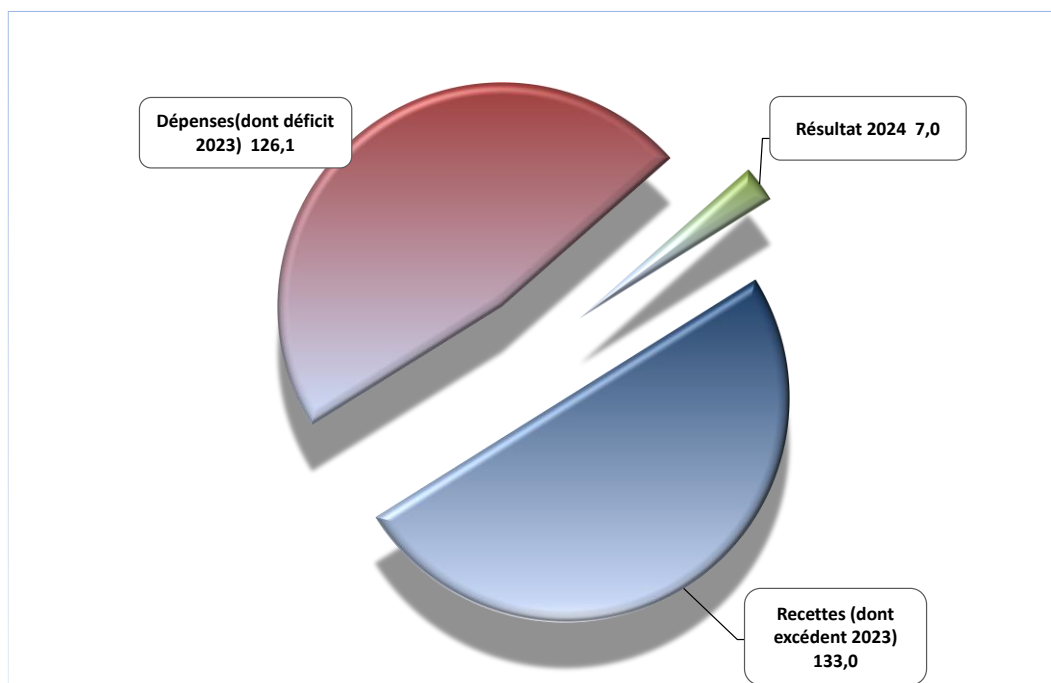
Le budget 2025 a été élaboré en intégrant les résultats de clôture du précédent exercice afin de présenter un budget consolidé dès la phase d'élaboration du budget primitif.

Résultat 2024

INVESTISSEMENT		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS	56 585 975,19	56 585 975,19
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	41 380 766,31	25 294 340,82
OPERATIONS D'ORDRE	1 185 383,10	8 196 609,02
TOTAL	42 566 149,41	33 490 949,84
SOLDE D'EXECUTION BRUT	-9 075 199,57	
RESULTAT REPORTE 2023	-6 196 920,79	
RESULTAT DE CLOTURE 2024	-15 272 120,36	
RESTES A REALISER	0,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	15 272 120,36	
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS	100 041 038,29	100 041 038,29
OPERATIONS REELLES	69 194 775,94	90 738 620,89
OPERATIONS D'ORDRE	8 099 601,92	1 088 376,00
SOLDE D'EXECUTION BRUT	14 532 619,03	
RESULTAT REPORTE 2023	7 699 831,40	
RESULTAT DE CLOTURE 2024	22 232 450,43	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE		
SECTION D'INVESTISSEMENT	-15 272 120,36	
SECTION D'EXPLOITATION	22 232 450,43	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	6 960 330,07	

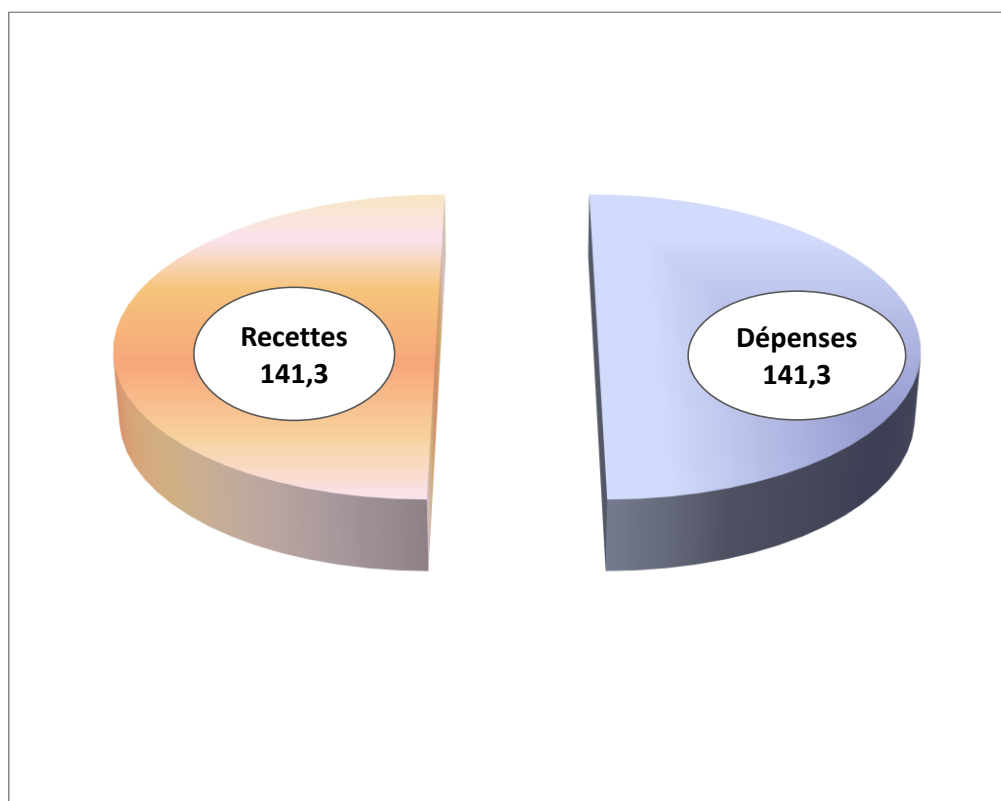
Résultat 2024 (tous flux financiers, en M€)

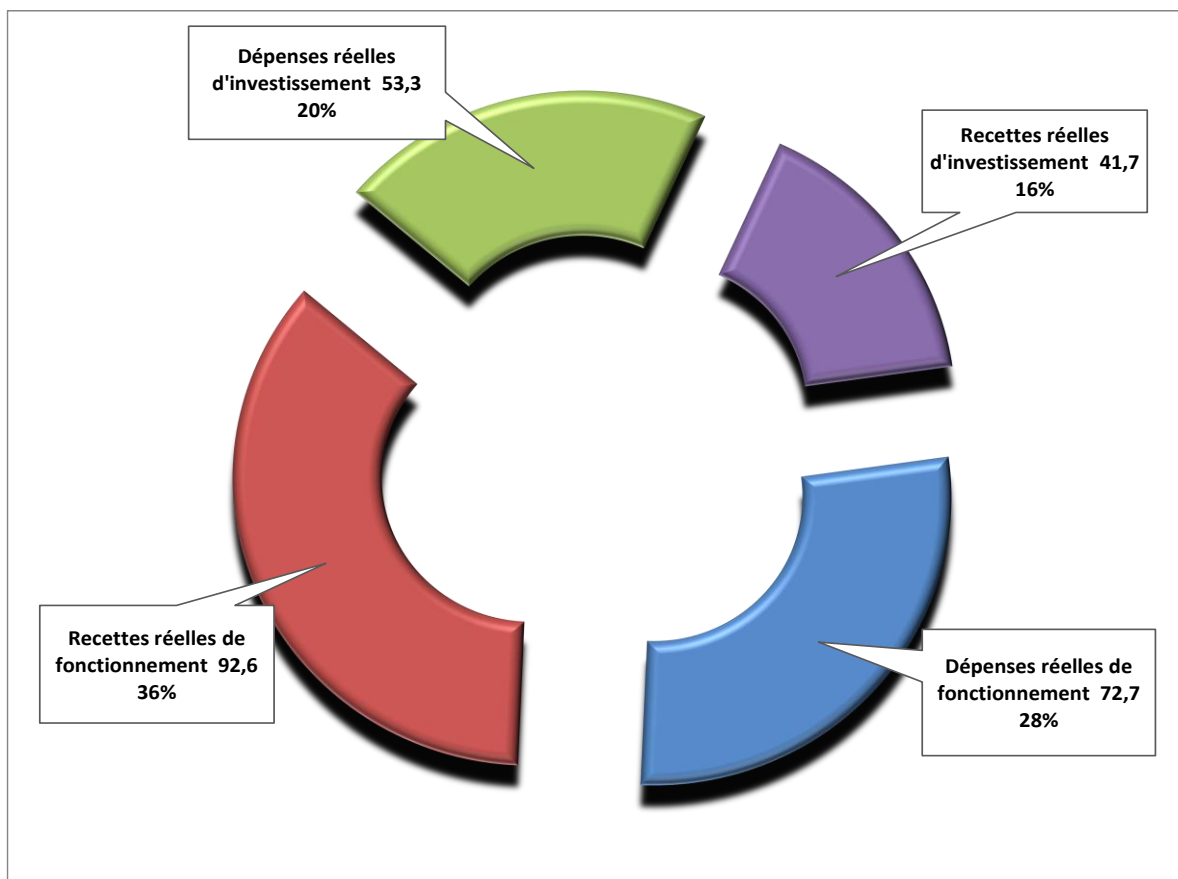
Le résultat consolidé fin 2024 est évalué à un solde positif de 7 M€. Ce résultat fait l'objet d'une intégration au budget primitif 2025 et contribue ainsi au financement des dépenses d'équipement.



Les grandes masses budgétaires 2025 (flux réels, en M€)

Les masses financières atteignent en valeur réel 141,3 M€ en 2025, en évolution de +6,4 M€ par rapport au BP 2024 (134,9 M€).





SYNTHESE BUDGETAIRE (mouvements réels)

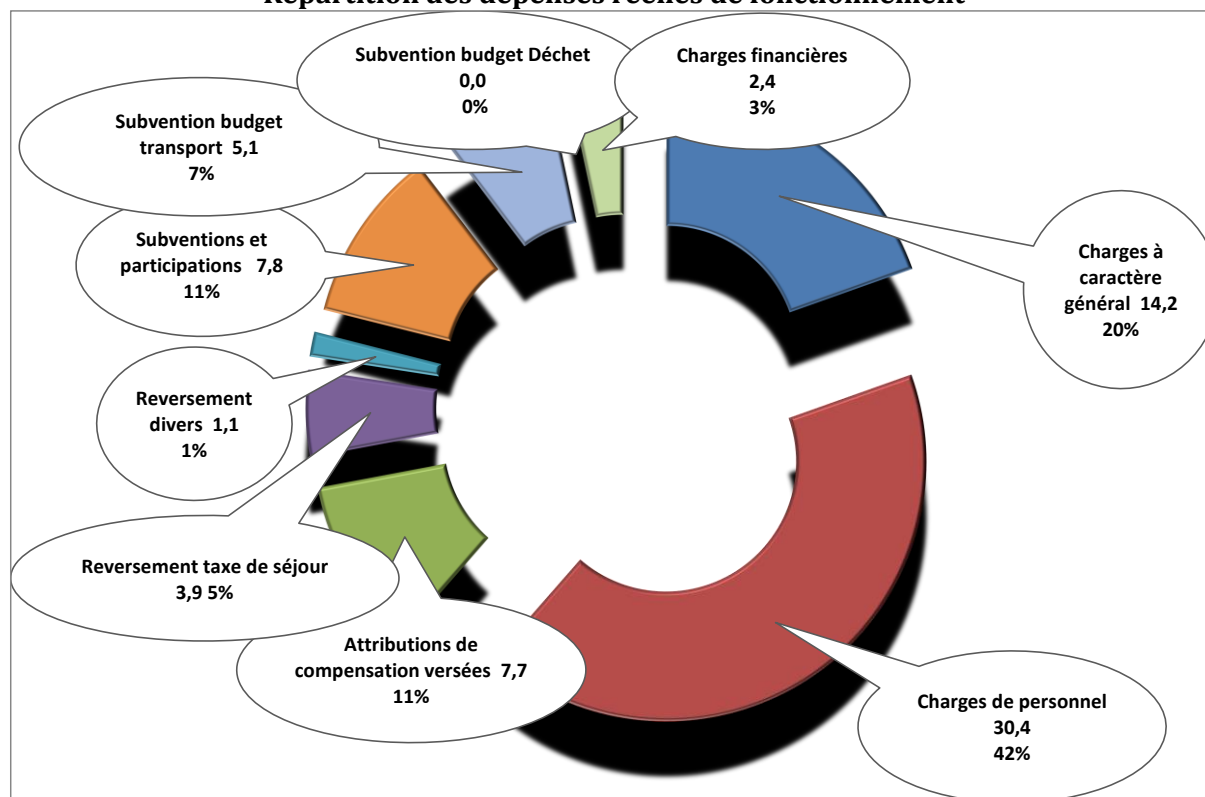
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025	EVOLUTION
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	90 738 621	92 563 929	2,01%
Impôts et taxes communaux	73 289 821	74 140 959	1,2%
Dotations et participations	13 923 639	13 867 831	-0,4%
Produits des services	2 388 446	3 748 156	56,9%
Autres recettes	1 136 715	806 983	-29,0%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	69 194 776	72 652 361	5,0%
Charges et moyens des services	13 678 197	14 237 088	4,1%
Dépenses de personnel	29 290 543	30 408 314	3,8%
Subventions et participations	11 226 082	12 911 345	15,0%
Atténuation de produits	13 146 162	12 705 614	-3,4%
Intérêts d'emprunts	1 818 438	2 320 000	27,6%
Autres dépenses	35 354	70 000	98,0%
SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025	EVOLUTION
RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 294 341	41 733 032	65,0%
Emprunt	10 001 295	15 908 017	59,1%
Subventions	6 054 307	7 152 895	18,1%
FCTVA et autres	9 031 319	18 672 120	106,7%
Cessions	0	0	-
autres recettes	207 419	0	-100,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41 380 766	53 332 810	28,88%
Dépenses d'équipement	36 702 855	45 031 310	22,7%
Remboursement capital de la dette	4 527 875	5 801 500	28,1%
Autres dépenses	150 036	250 000	66,6%
Participations et avances financières	0	2 250 000	

II. Section de fonctionnement

A. Dépenses de Fonctionnement : 105,77 M€

- Dépenses réelles de fonctionnement : 72,6 M€

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement (42 %) suivi des charges à caractère général (20 % correspondant aux fluides, contrats de prestations de services, etc.), des participations et subventions ainsi que des attributions de compensation.

L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2025 s'explique par plusieurs variables :

- Charges à caractère général : + 0,55 M€ par rapport au CA 2024

Le montant des charges à caractère général est estimé pour 2025 à 14,23 M€ soit + 4,09% par rapport au réalisé 2024.

A noter toutefois, qu'il convient de neutraliser 860 K€ qui donnent lieu à une recette équivalente sur le chapitre 70. **Le montant retraité affiche une valeur de 13,4 M€ soit une valeur inférieure au réalisé 2024 (13,7 M€) se traduisant par une baisse de 2,19 %.**

- Charges de personnel : + 1,1 M€ par rapport au CA 2024 (soit +3,8%)

Les mesures réglementaires 2025 expliquent cette variation pour un volume de 0,5 M€ :

- Hausse des cotisations CNRACL : 330 K€
- Hausse de la cotisation URSSAF : 123 K€
- Impacts des avancements d'échelon : 72 K€

Les mouvements de personnel (entrées/sorties) expliquent à hauteur de 0,6 M€ cette évolution, notamment l'impact en année pleine des recrutements survenus en 2024 combiné à des recrutements prévus sur l'année 2025.

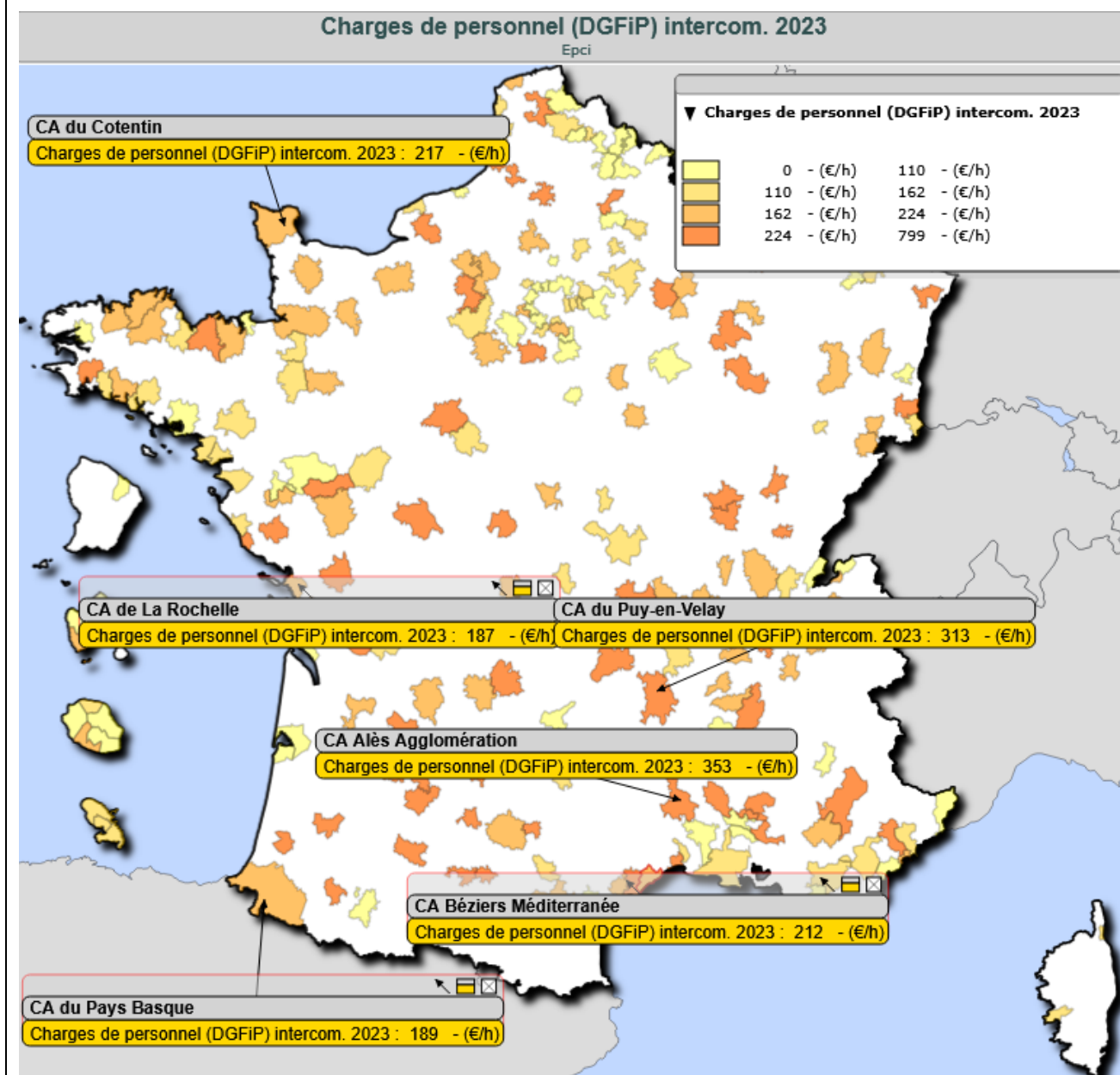
FOCUS Sur les impacts financiers de la mutualisation des services :

L'organisation de l'agglomération est caractérisée par une forte intégration des services entre l'EPCI et ses communes membres. A cet égard, en 2025, la refacturation des services œuvrant au profit des communes est évaluée à 7,2 M€. De plus, 1 M€ de personnel dédié aux communes n'est pas refacturé (exemple ADS).

Aussi, afin d'avoir un aperçu de la masse salariale dédiée aux seules compétences de l'agglomération, il convient de déduire le montant de cette refacturation et de la part non refacturée. Ainsi, sur les 30,4 M€ de charges de personnel inscrits au budget 2025, seuls 21,2 M€ sont dédiés à l'exercice des compétences propres de l'EPCI.

Données RH brute BP 2025	30 408 314
Refacturation communes en 2025	7 191 160
Part non refacturée aux communes	1 000 000
Masse salariale dédiée à l'EPCI en 2025	21 217 154
population INSEE	129 982
Dépenses RH /habitant	171

Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses de personnel de SAM se situent dans la moyenne des EPCI de même strate situés dans un environnement touristique comparable.

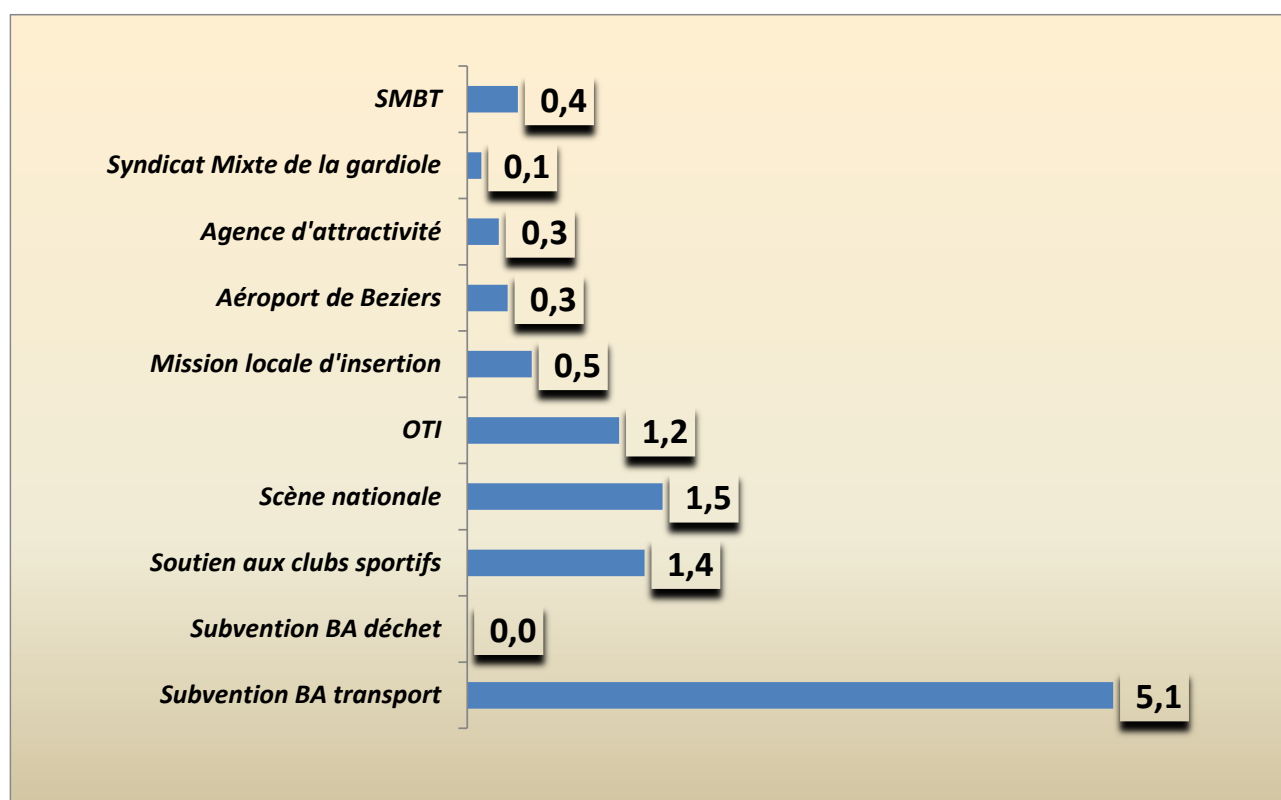


- Subventions et participations : + 0,7 M€ par rapport au CA 2024

Les éléments marquants de 2025 sont :

- Subvention à l'Office du tourisme intercommunal : 1,2M€ contre 550K€ en 2024, 750K€ en 2023 et 1,5M€ en 2022
- Stabilité des subventions aux autres organismes
- Nouvelle répartition de la subvention au SMBT (780K€ au total) : 380 K€ au budget principal, 300K€ au budget annexe assainissement, 100K€ au budget annexe eau potable
- Aucune subvention d'équilibre au budget annexe déchets, comme le réalisé 2024 (alors que le BP 2024 prévoyait 3,6M€ de subvention d'équilibre) grâce à l'optimisation de l'organisation du service déchet, de la renégociation de contrat des plus importants contrats et d'une redéfinition de certains périmètres.
- 5,1M€ de subvention au budget annexe transport (+ 0,6 M€ par rapport au réalisé 2024)

Les principales subventions et participations versées au budget principal

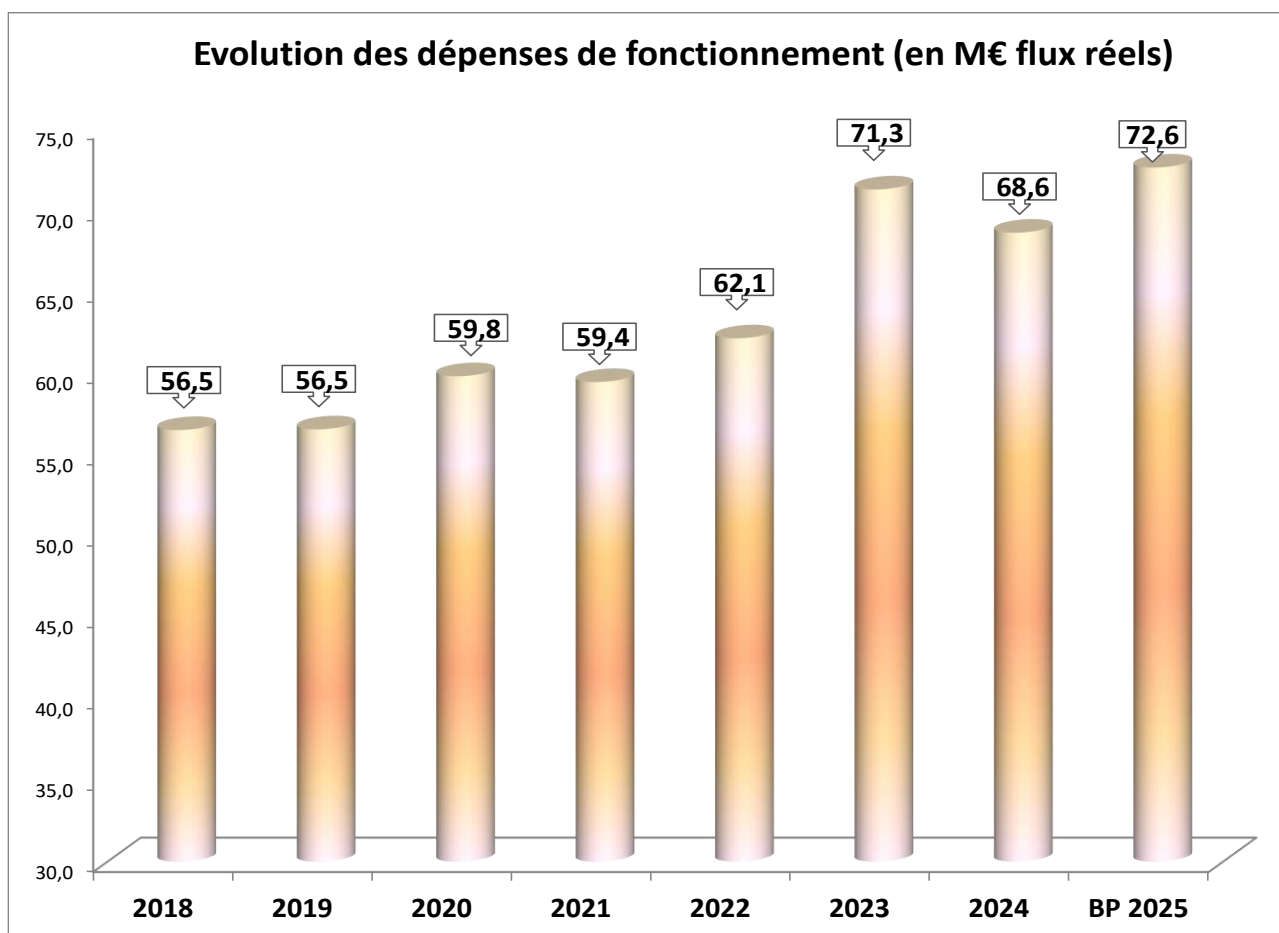


- Les attributions de compensation versées aux communes : - 0,5M€ par rapport à 2024

Elles s'élèvent à 7,2 M€ en 2025 contre 7,7M€ en 2024. Cette baisse est due en très grande partie à la réduction de l'attribution de compensation de la Ville de Sète (-482K€ en 2025) qui est passée de 6,4 M€ en 2019 à 0,4 M€ en 2025 sous l'effet des transferts de compétences et de la montée en charge des mutualisations.

- Charges d'intérêt de la dette : + 0,53 M€ par rapport au CA 2024

Afin de financer l'important programme d'investissement, SAM a depuis plusieurs années recours à l'emprunt (10 M€ en 2024). En 2025, le recours à la dette est estimé à 15,9 M€. Associé à des taux d'intérêts qui ont augmenté depuis 2023, cela a pour effet d'augmenter sensiblement le poste des charges d'intérêt.



- Dépenses d'ordre de fonctionnement : 33,12 M€

Les dépenses d'ordre de la section sont de deux natures :

N'entraînant aucun flux négatif de trésorerie, les dotations aux amortissements (chap. 042 pour 8,2 M€) et le virement à la section d'investissement (chap. 023 pour 24,9 M€) traduisent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement des dépenses d'investissement.

Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chap. 040), les dotations aux amortissements représentent un autofinancement obligatoire afin de financer une partie du renouvellement des biens.

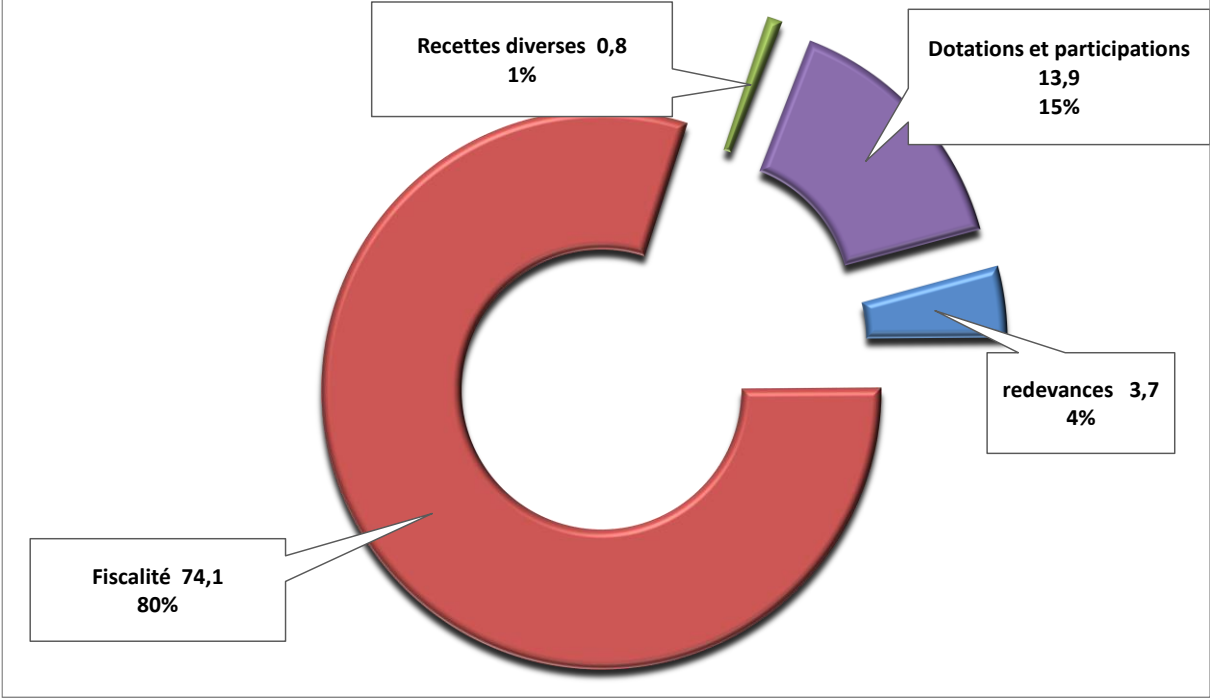
Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chap. 021), le virement à la section d'investissement correspond pour sa part à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement minoré des dotations aux amortissements et qui sera utilisé pour financer une partie des dépenses d'investissement.

B. Recettes de Fonctionnement : 105,77 M€

- Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 2024) : 92,56 M€

Les recettes perçues au titre de la fiscalité directe ou transférée, constitueront la part essentielle des ressources de l'agglomération, soit 80 %. Les dotations qui sont constituées principalement de la DGF et des compensations

fiscales versées par l'Etat représentent le second poste de recettes, suivi des redevances tarifaires perçues auprès des usagers des services payants (piscines, médiathèques).



La fiscalité :

Les recettes fiscales estimées pour le budget 2025 sont basées sur une stabilité des taux et une revalorisation forfaitaire des bases fiscales (décidée par l'Etat en fonction de l'inflation) de 1,7 % combinée à une évolution physique estimée à 1 %.

En 2025, le produit fiscal stricto sensu à percevoir par Sète agglomération méditerranée est ainsi estimé, sur cette base à 70,74 M€.

Bases nettes	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	200 362 412	42 879 634	44 625 680	51 479 494	49 859 000	51 213 669
Foncier bâti	160 972 510	158 082 163	165 513 606	179 007 235	186 484 000	191 064 572
Foncier non bâti	1 794 210	1 617 895	1 638 943	1 684 929	1 746 000	1 775 682
Cotisation foncière des entreprises	34 616 943	29 550 043	31 752 663	35 224 444	36 858 000	37 653 313
Taux						
Taxe d'habitation	11,57%	11,57%	11,57%	20,18%	20,18%	20,18%
Foncier bâti	2,11%	2,11%	2,33%	4,10%	4,10%	4,10%
Foncier non bâti	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%
Cotisation foncière des entreprises	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%
Produits						
Produit taxe d'habitation	23 181 931	4 961 174	5 163 191	10 388 562	10 061 546	10 334 918
+ Produit foncier bâti	3 396 520	3 335 534	3 856 467	7 339 297	7 645 844	7 833 647
+ Produit foncier non bâti	91 684	82 674	83 750	86 100	89 221	90 737
+ Produit cotisation foncière des entreprises	13 808 699	11 787 512	12 666 137	14 051 031	14 702 656	15 019 907
+ Ajustement produit fiscal	- 14 188	- 17 225	- 21 239	- 10 662	- 7 776	0
+ Produit CVAE	4 971 770	4 983 901	4 884 503			
+ Produit IFR	598 584	620 975	693 071	747 362	791 916	806 170
+ Produit TA FNB	441 121	350 974	344 639	336 256	347 165	353 414
+ Produit TASCOM	1 217 795	1 304 829	1 193 279	1 423 837	1 687 020	1 717 386
+ Rôles supplémentaires	568 734	574 649	1 174 066	555 683	525 000	525 000
= Produit contributions directes	48 262 650	27 984 997	30 037 864	34 917 465	35 842 592	36 681 181
+ Taxe Gemapi	3 502 375	3 410 997	3 470 873	3 409 676	3 410 000	3 410 000
+ Solde de la fiscalité locale	0	- 700	0	0	320 936	0
= Produit de la fiscalité locale	51 765 025	31 395 994	33 508 737	38 327 141	39 573 528	40 091 181
+ FPIC net	1 484 199	1 570 952	1 567 414	1 621 332	1 659 476	1 699 785
+ Fraction de TVA au titre de la réforme TH		20 426 276	22 407 948	23 019 683	23 012 927	23 074 927
+ Fraction de TVA compensation CVAE				5 456 196	5 450 070	5 875 070
= Produit fiscal large	53 249 224	53 393 222	57 484 099	68 424 352	69 696 001	70 740 963

Les principales dotations :

Evolution des principales dotations versées par l'Etat

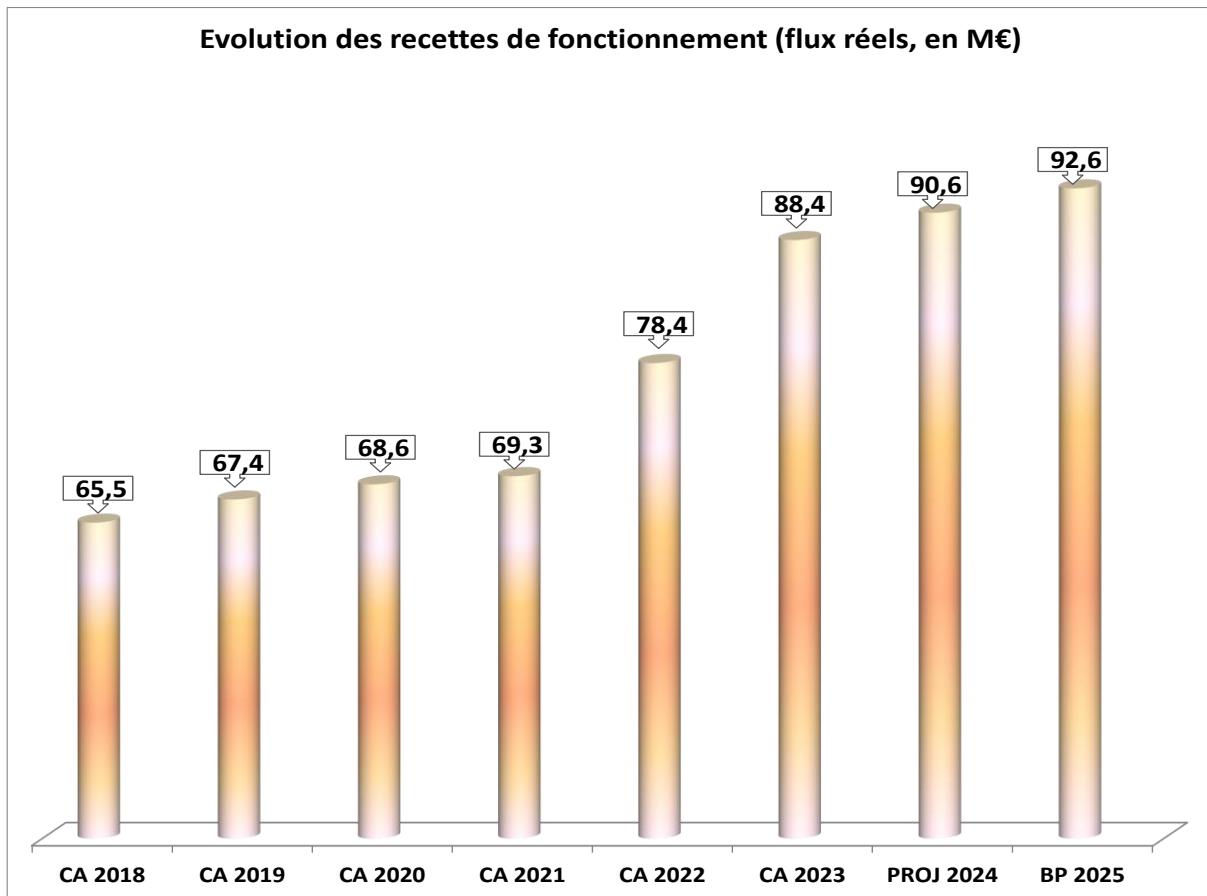
Groupelements	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation de base	795 482	801 195	791 950	832 012	849 533	736 360
+ Dotation de péréquation	1 994 075	2 024 913	1 910 516	2 035 734	1 887 921	1 487 511
= Dotation d'intercommunalité spontanée	2 789 557	2 826 108	2 702 466	2 867 746	2 737 453	2 223 870
- Ecrêtement	0	0	0	0	0	0
+ Garantie	0	0	147 035	13 703	0	620 134
+ Ajustement annuel	0	0	- 1	1	694 783	694 783
= Dotation d'intercommunalité avant minorations	2 789 557	2 826 108	2 849 500	2 881 450	3 432 236	3 538 787
- Contribution RFP	0	0	0	0	0	0
= Dotation d'intercommunalité	2 789 557	2 826 108	2 849 500	2 881 450	3 432 236	3 538 787
+ Dotation de compensation	5 262 482	5 158 841	5 045 679	5 016 385	4 933 371	4 697 328
= Dotation globale de fonctionnement	8 052 039	7 984 949	7 895 179	7 897 835	8 365 607	8 236 115

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	8 052 039	7 984 949	7 895 179	7 897 835	8 365 607	8 236 115
+ Fonds de péréquation	1 484 199	1 570 952	1 567 414	1 621 332	1 659 476	1 699 785
= DGF et fonds de péréquations	9 536 238	9 555 901	9 462 593	9 519 167	10 025 083	9 935 900
+ Compensations fiscales	2 725 096	3 051 864	3 235 745	3 525 204	3 884 109	3 982 477
= Dotations larges	12 261 334	12 607 765	12 698 338	13 044 371	13 909 192	13 918 377

En 2025, la DGF est évaluée à 8,2 M€. Elargie aux dotations de compensations, les principales dotations perçues par l'EPCI sont estimées à 13,9 M€. Pour mémoire, les dotations de compensations ont pour objet de « compenser » la perte de produit fiscal décidée par le Parlement, telle que l'exonération pour moitié des bases de CFE des locaux industriels.

Concernant le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), notre territoire (SAM et ses communes membres) est un bénéficiaire net de ce fonds. SAM a perçu, à ce titre, en 2024 1 659 K€ et les communes membres un total de 2 477 K€. La répartition du reversement entre SAM et les communes se fait jusqu'à présent sur le mode dit du « droit commun ». Pour 2025, SAM et ses communes membres se rapprocheront en vue de se positionner sur une éventuelle modification de ce mode répartition du reversement du FPIC dans un sens plus favorable aux communes.

Evolution des recettes de fonctionnement (flux réels, en M€)



En 2025, la hausse des recettes de fonctionnement est évaluée à + 2,09 % sous l'effet, principalement, de la hausse attendue des bases fiscales (+2,7 %).

- Part du résultat de fonctionnement reporté intégré à la section de fonctionnement: 6,96 M€

Cette inscription correspond à l'affectation du résultat excédentaire 2024 au sein de la section de fonctionnement, soit 6,96 M€. Cet excédent contribuera au financement des dépenses d'investissement 2025.

- Recettes d'ordre de fonctionnement : 6,2 M€

Les recettes d'ordre de la section retracent les écritures d'amortissement des subventions d'équipement, lesquelles sont estimées à 1,3 M€.

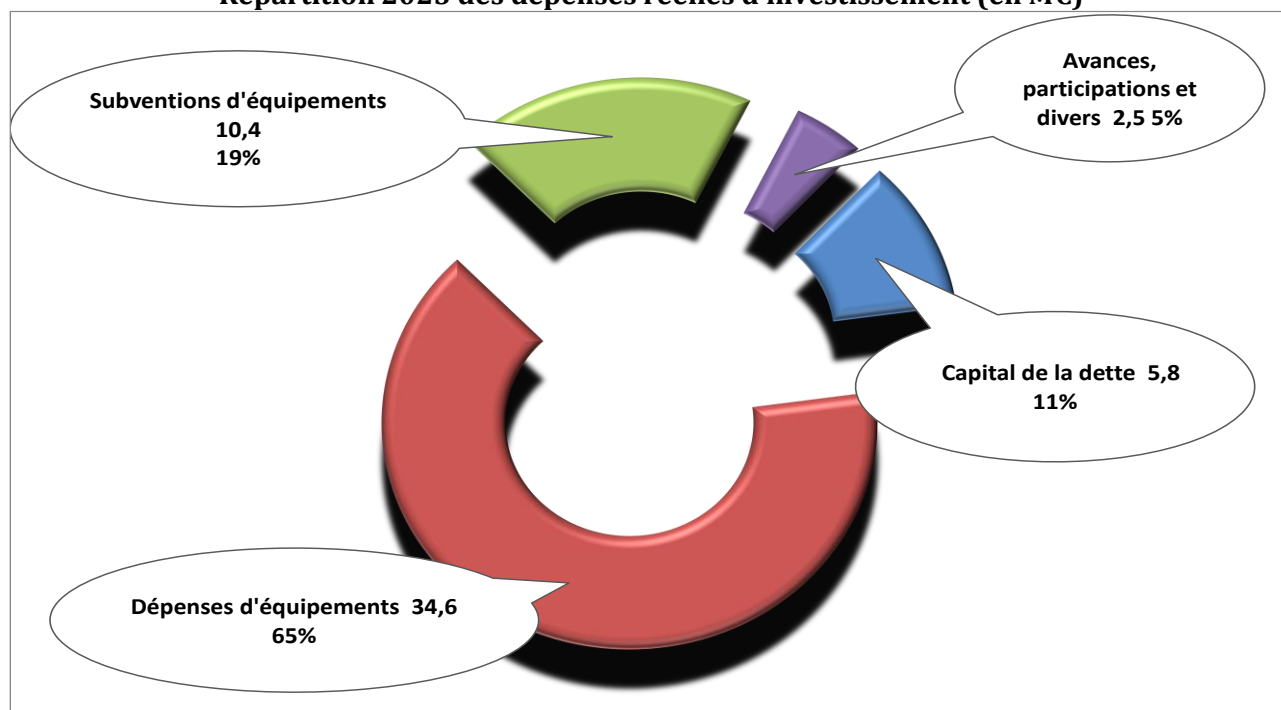
En outre, 4,95 M€ sont inscrits au titre de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

III. Section d'investissement

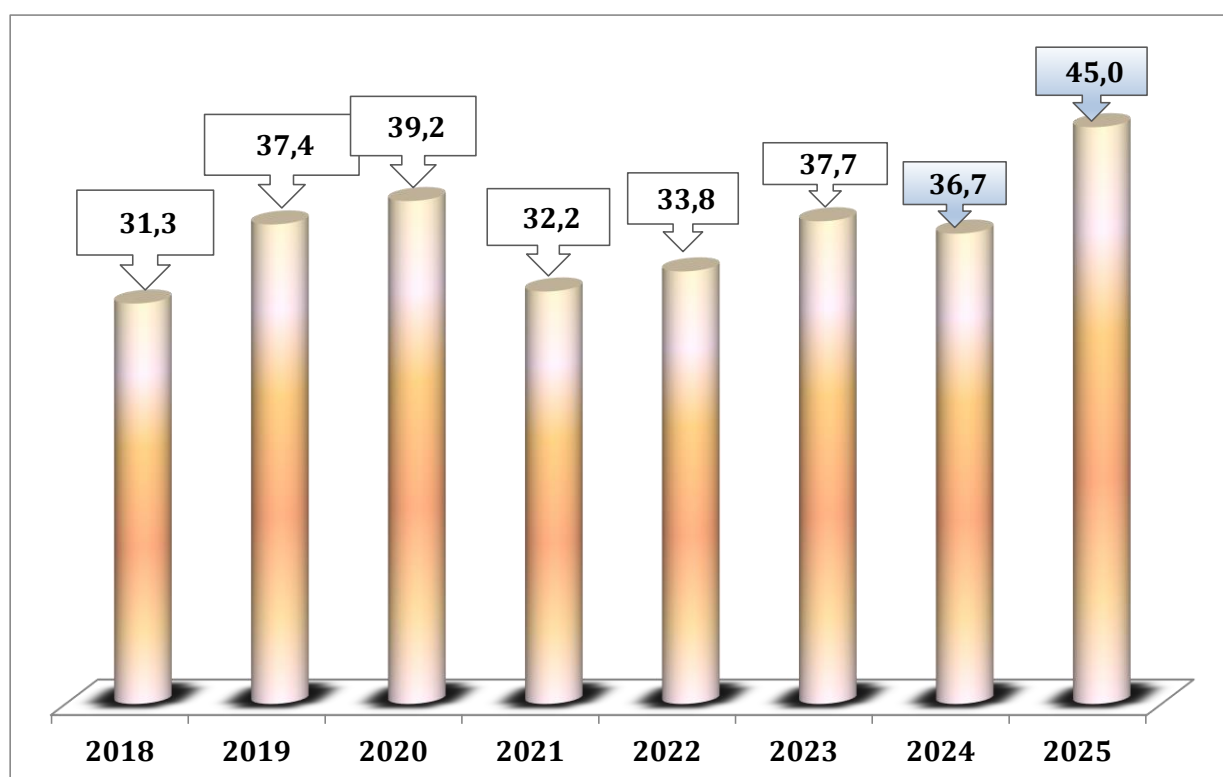
A. Les dépenses d'investissement : 75,8 M€

- Les dépenses réelles d'investissement : 53,3 M€ (hors résultat reporté)

Répartition 2025 des dépenses réelles d'investissement (en M€)

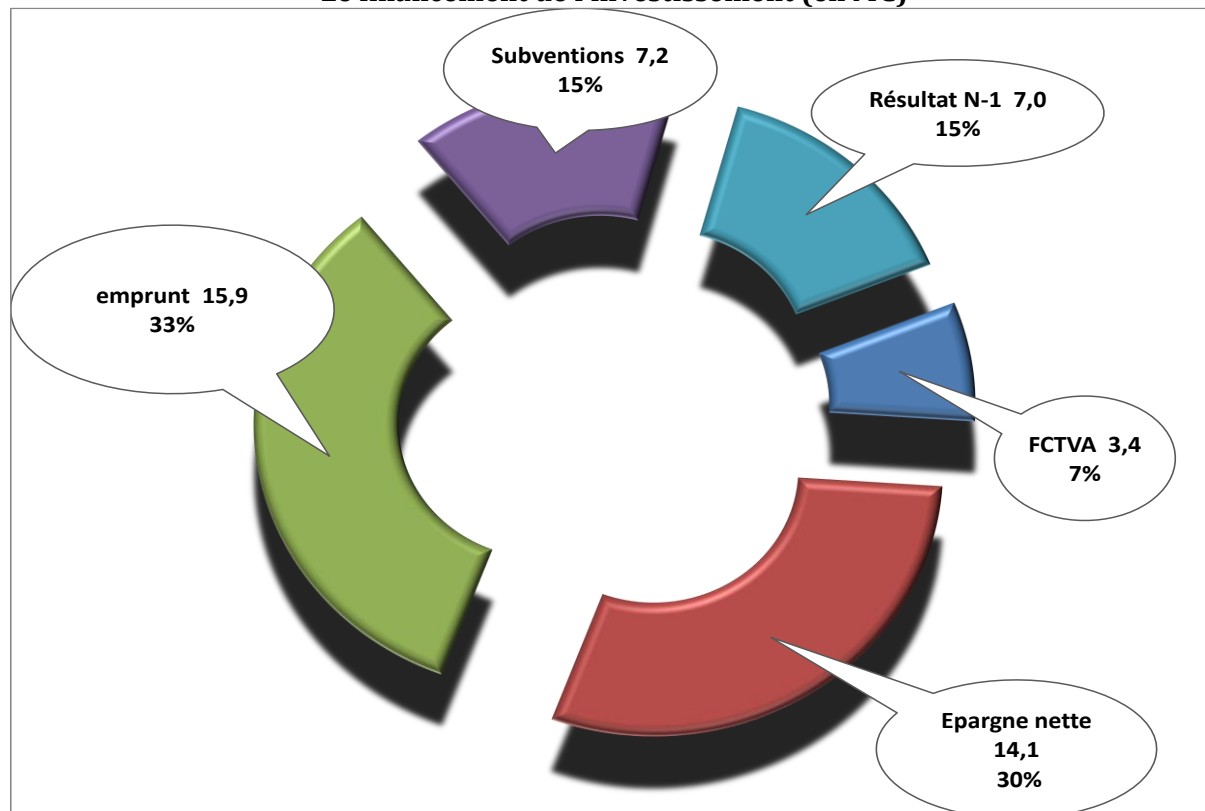


En 2025, les dépenses d'équipement prévues à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) pour le seul budget principal s'élèvent à 45 M€ (346 €/habitant). Le remboursement du capital de la dette est évalué pour sa part à 5,8 M€, en croissance constante sur les quatre derniers exercices, traduction du fort recours au levier de l'endettement pour financer la politique d'investissement de l'EPCI.



A noter que le volume d'investissement global porté par l'agglomération, tous budgets confondus, est évalué à 82,4 M€ (634 €/habitant)

Le financement de l'investissement (en M€)



En 2025, les principales recettes seront constituées par le recours à l'emprunt (33%), l'autofinancement net (30 %), le résultat 2024 reporté, (15 %), les subventions (15 %) et le FCTVA (7%).

Déficit d'investissement reporté : 15,3 M€

Cette inscription correspond au déficit 2024 de la section d'investissement qui est reporté en 2025. Précisons que ce déficit est financé par une partie des excédents 2024 de la section de fonctionnement (inscription au compte 1068 en recettes de la section d'investissement)

Dépenses d'ordre d'investissement : 6,25 M€

Les dépenses d'ordre de la section d'investissement retracent deux types de flux financiers :

- Les dotations à l'amortissement des subventions : 1,3 M€
- La neutralisation des dotations aux amortissement pour 4,95 M€.

B. Les recettes d'investissement : 75,8 M€

- Recettes réelles d'investissement : 41,7 M€

Le recours à l'emprunt est évalué à 15,9M€ en 2025 (en 2024 il a atteint 20,1 M€). En effet, au regard du volume d'investissement prévu en 2025, les ressources propres¹ ne sauraient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

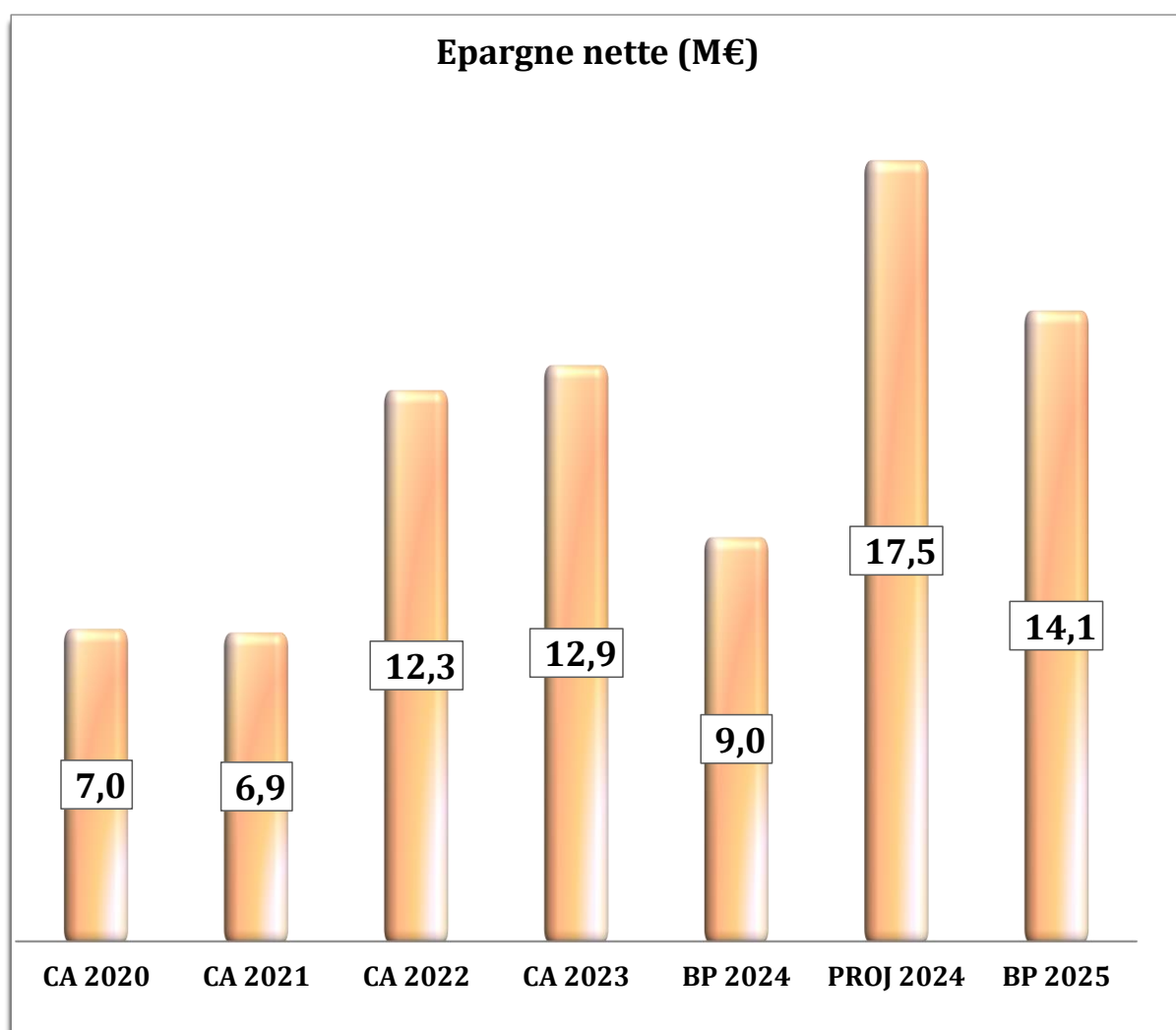
- Recettes d'ordre d'investissement : 34,12 M€

Les recettes d'ordre de la section sont composées des dotations aux amortissements (chap. 040 pour 8,2 M€), par le virement à la section d'investissement (chap. 021 pour 24,9 M€) traduisant ainsi l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement des dépenses d'investissement. Enfin, sont retracées au chapitre 041 les écritures patrimoniales pour 1 M€.

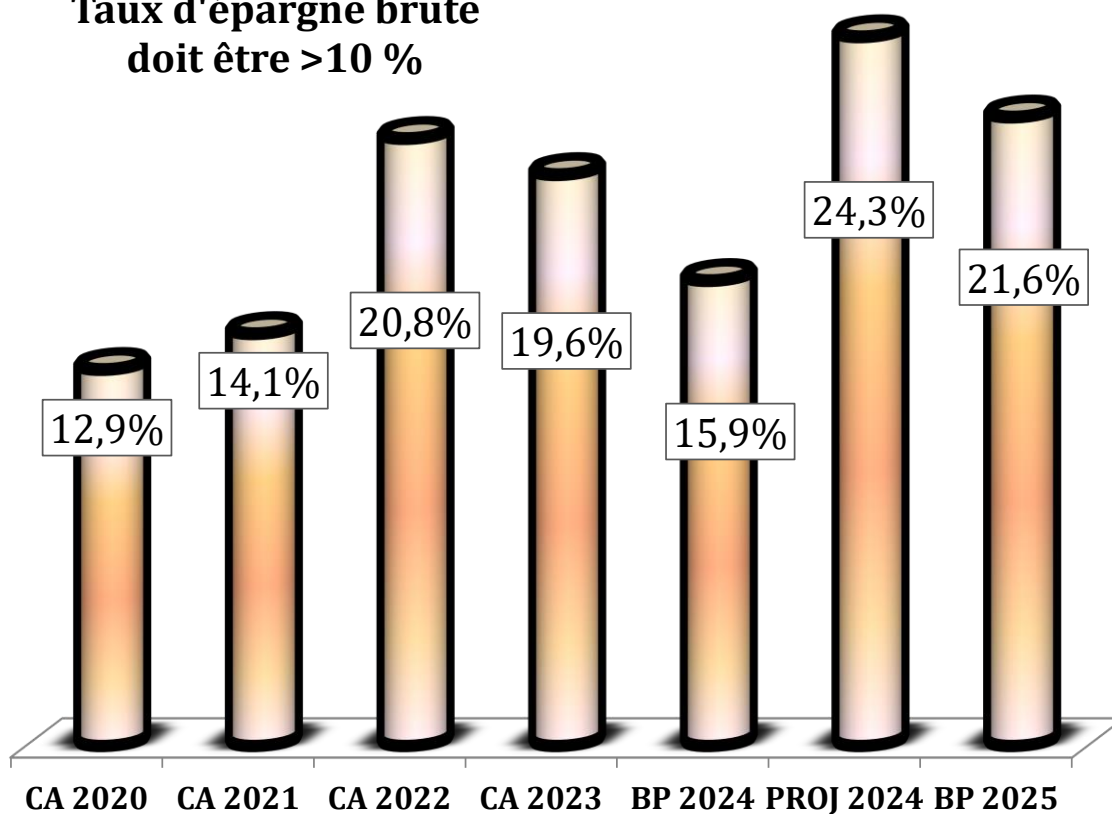
¹ Les ressources propres ont deux origines : interne (autofinancement, cession d'actifs) et externe (dotations de type FCTVA, les subventions non transférables, c'est-à-dire les subventions qui s'incrémentent au bilan car finançant un bien non encore amorti, remboursements d'avances etc.).

IV. Les principaux indicateurs financiers

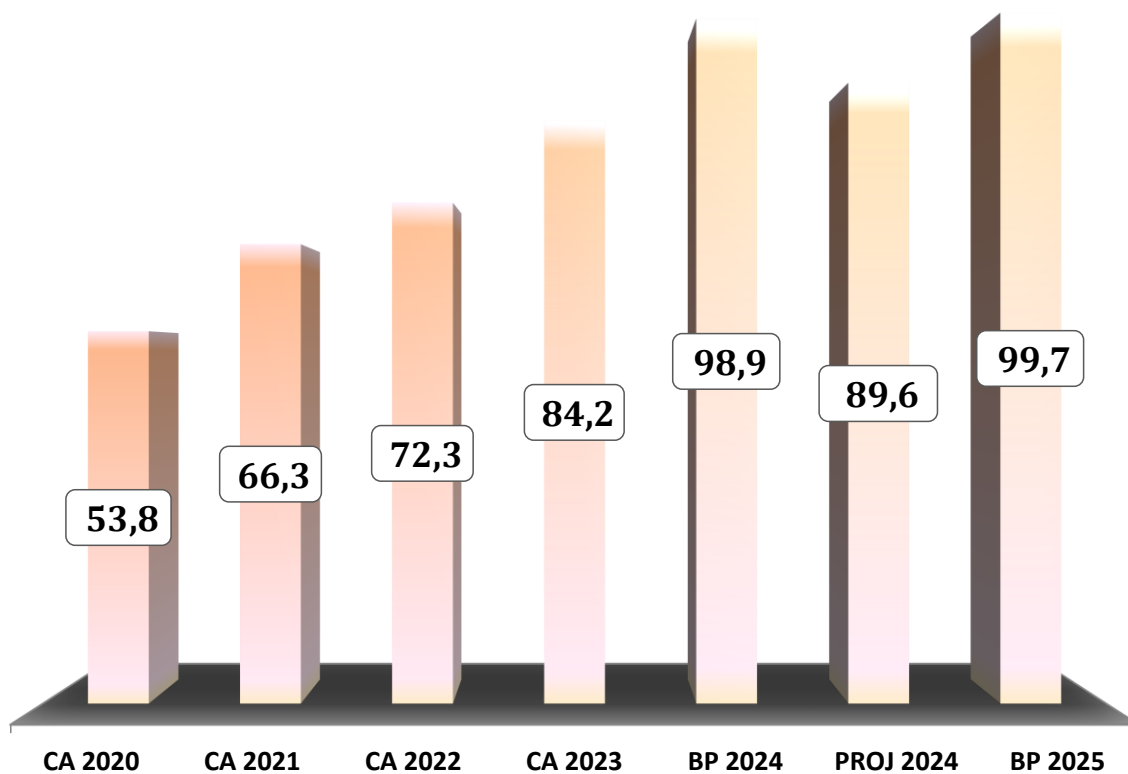
Tableau financier 2020-2025							
	2020	2021	2022	CA 2023	BP 2024	PROJ 2024	BP 2025
EPARGNE BRUTE	8 853 559	9 790 067	16 330 743	17 348 989	14 437 116	22 003 481	19 911 568
EPARGNE NETTE	6 987 440	6 905 799	12 330 606	12 888 754	9 037 116	17 475 606	14 111 568
résultat consolidé de fin d'exercice	5 466 460	6 536 206	6 522 199	7 699 831	0	7 419 966	0
Variation du fonds de roulement	-3 413 807	1 069 746	-14 007	1 177 632	-	-279 865	
couverture des charges courantes de gestion (exprimées en jour)	33	40	38	39	-	39	
Recours à l'emprunt	18 000 000	15 440 000	10 000 000	16 300 000	20 153 336	10 000 000	15 906 517
Taux d'épargne brute (doit être >10 %)	12,9%	14,1%	20,8%	19,6%	15,9%	24,3%	21,6%
stock de la dette au 31/12/N	53 773 256	66 328 988	72 328 851	84 168 616	98 921 952	89 640 741	99 747 258
Capacité de désendettement	6,1	6,8	4,4	4,9	6,9	4,1	5,0



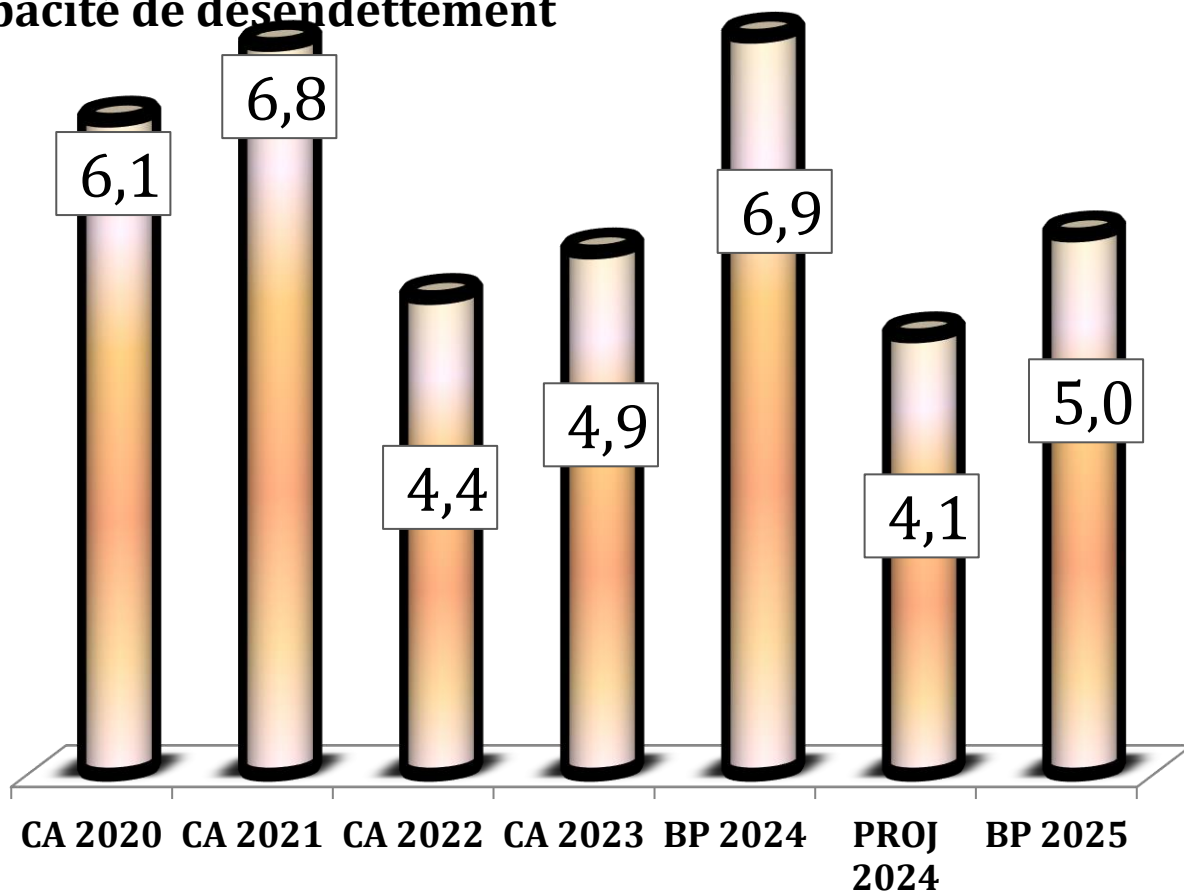
**Taux d'épargne brute
doit être >10 %**



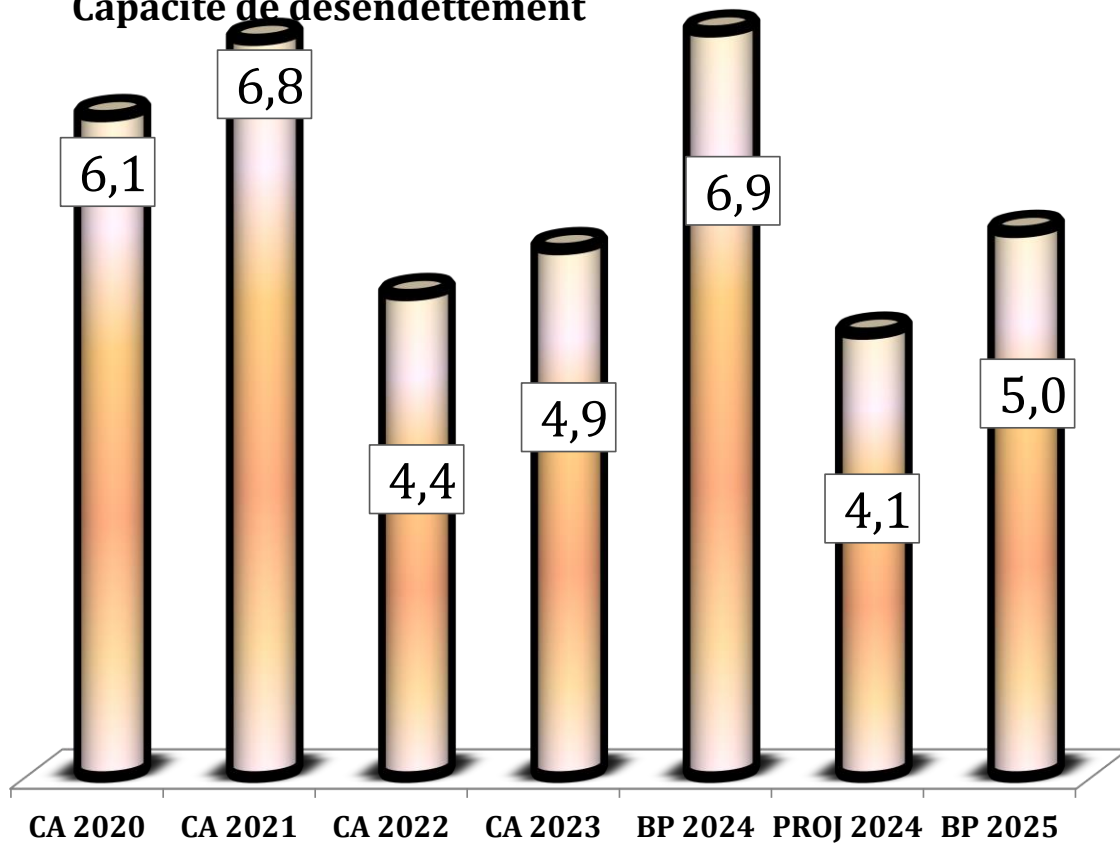
Stock de la dette (en M€)



Capacité de désendettement

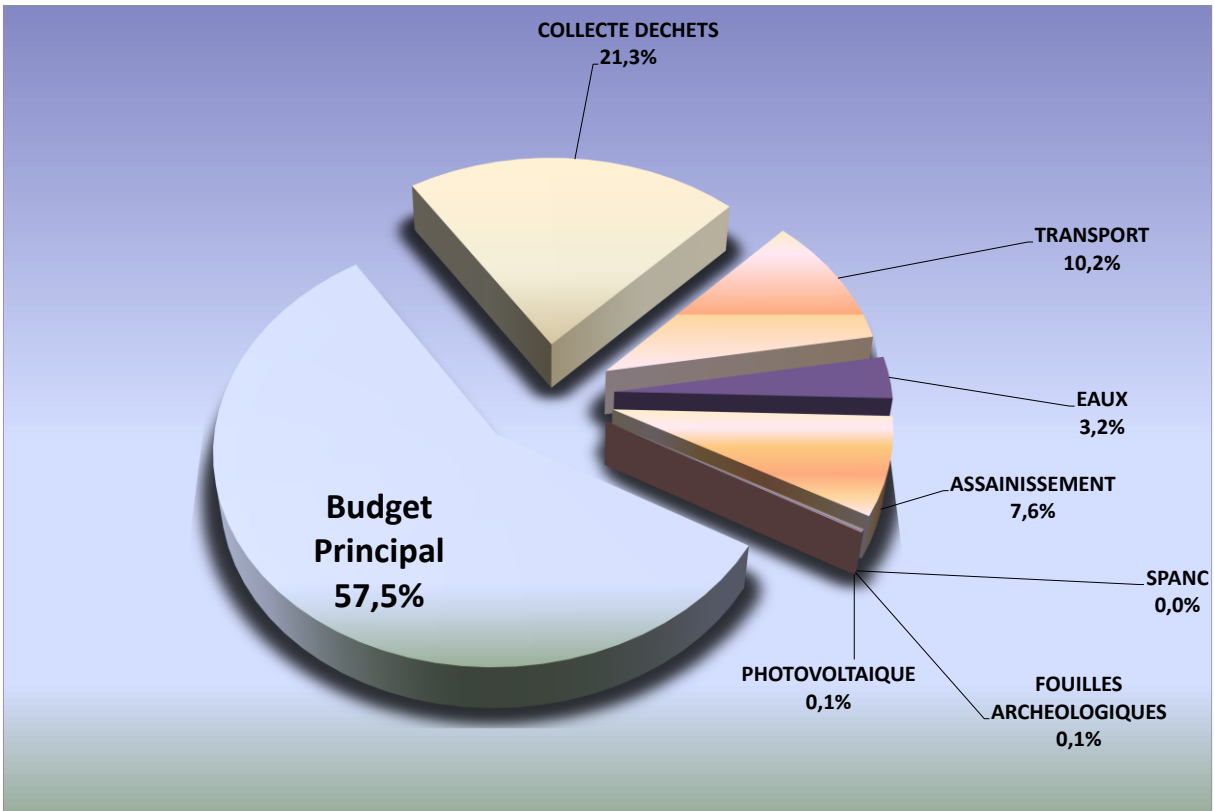
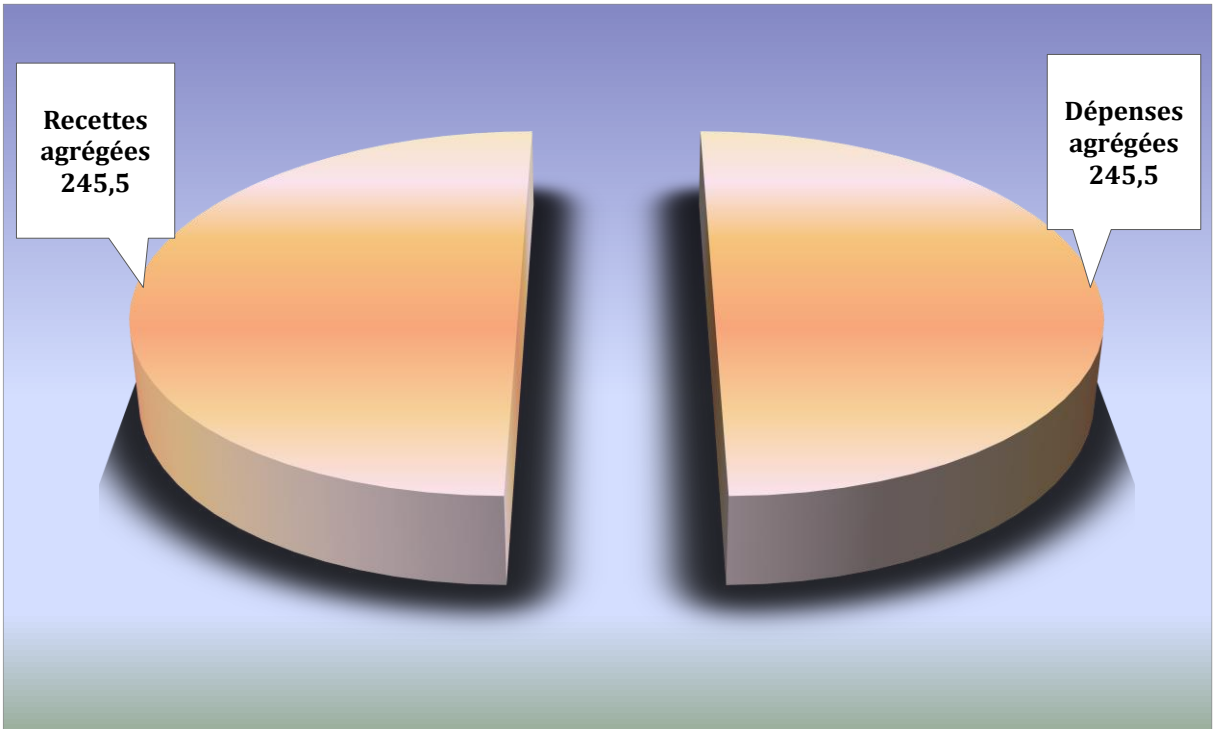


Capacité de désendettement



L'autofinancement net de l'EPCI (14,1 M€) a pour effet de limiter le recours à l'emprunt dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Fin 2025, la capacité de désendettement serait de 5 années et le stock de la dette de 99,7 M€.

SITUATION BUDGETAIRE AGREGEE 2025



Budgets SAM	Dépenses 2025	Recettes 2025	Part relative
Budget Principal	141 257 291	141 257 291	57,54%
COLLECTE DECHETS	52 201 044	52 201 044	21,26%
TRANSPORT	24 922 028	24 922 028	10,15%
EAUX	7 888 888	7 888 888	3,21%
ASSAINISSEMENT	18 640 307	18 640 307	7,59%
SPANC	75 400	75 400	0,03%
FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	323 072	323 072	0,13%
PHOTOVOLTAIQUE	193 658	193 658	0,08%
TOTAL GENERAL	245 501 689	245 501 689	100,00%

Principaux indicateurs agrégés						
Période	2020	2021	2022	2023	BP 2024	BP 2025
Epargne brute (En M€)	15 916 373	23 369 674	25 686 595	25 049 509 €	22 810 835 €	30 010 075
Epargne nette (En M€)	12 007 545	16 238 632	19 467 875	17 736 509 €	14 564 835 €	20 892 088
Dette (en M€)	78 974 975	93 060 244	99 977 828	110 757 988 €	131 736 178 €	148 327 851
Capacité de désendettement (en années)	5,0	4,0	3,9	4,4	5,8	4,9

Dans le cadre d’une approche budgétaire consolidée, SAM présenterait, au 31 décembre 2025, une situation financière particulièrement positive avec une capacité de désendettement de 4,9 années, un autofinancement net évalué à 14,5 M€. Le stock de dette serait, pour sa part, de 148 M€. Tous budgets confondus, le programme d’investissement 2025 est évalué à 82,4 M€.

DEPENSES D'EQUIPEMENT 2025 - BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES

BUDGET PRINCIPAL	BP 2025
MOBILIER ET MATERIEL SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	718 947
MOBILIERS ET MATERIELS DES SERVICES	263 050
MATERIELS SPECIFIQUES MEDIATHEQUES	0
MATERIELS SPECIFIQUES PATRIMOINE	4 900
MATERIELS SPECIFIQUES CONSERVATOIRES	58 800
MOBILIER ET MATERIELS CENTRES SPORTIFS	30 000
MOBILIER ET MATERIEL SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	1 075 697
SUBVENTIONS EQUIP VERSEES AUX COMMUNES	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES 2021/2026	2 000 000
AIDES COVID THERMALISME	600 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PROJET SUPRA COMMUNAUX	250 000
SUBVENTIONS EQUIP VERSEES AUX COMMUNES	2 850 000
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS	
TRAVAUX DIVERS SUR BATIMENTS CULTURELS	635 000
CONSTRUCTION MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE BALARUC BAINS	2 721 750
CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DE MEZE	50 000
BALADE ARTISTIQUE MEDITERRANEE	1 200 000
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS	4 606 750
PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	
ETUDES DIVERSES PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	46 800
TRAVAUX DIVERS PATRIMOINE	75 000
PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	121 800
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	
TVX ENTRETIEN EQUIPEMENTS SPORTIFS	200 000
CONSTRUCTION CENTRE AQUATIQUE GARDIOLE	66 660
NOUVEAU CENTRE AQUATIQUE DE FRONTIGNAN	100 000
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	366 660
SUBVENTIONS HABITAT	
SUBVENTIONS PARC PRIVE	2 000 000
SUBVENTIONS PARC PUBLIC	2 100 000
SUBVENTIONS HABITAT	4 100 000
EAUX PLUVIALES	
REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR SAM	1 820 000
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DES COMMUNES	300 000
EAUX PLUVIALES	2 120 000
GEMAPI	
BASSINS DE RETENTION	330 000
TRAVAUX DANS LES ZONES HUMIDES	131 000
TRAVAUX AMENAGEMENT DES COURS D'EAU	1 017 000
LITTORAL	327 620
MESURES COMPENSATOIRES	52 000
GEMAPI	1 857 620
MOBILITE DURABLE	
REALISATION DU SCHEMA CYCLABLE (VELO + PISTE)	950 000
MOBILITE DURABLE	950 000
PARTICIPATION AUX PROJETS ETAT REGION DEPARTEMENT	
LGV	99 000
CANAL DU RHONE	200 000
SOUTIEN PROJETS TRANSVERSES	84 300
PARTICIPATION TVX REALISES REGION DEPARTEMENT	383 300
MOBILITE ET VOIRIE INTERCOMMUNALE	
TCSP	8 990 000
POLE D'ECHANGE MULTIMODAL	5 321 000
PARKING MEDIATHEQUE FRONTIGNAN	7 605
VOIRIE ZAE	325 000
AMENAGEMENT ET VOIRIE INTERCOMMUNALE	14 643 605

TRAVAUX ETUDES ET AMENAGEMENT DIVERS	
TRAVAUX DIVERS SUR TERRAIN	100 000
ENTRETIEN ET AMENAGEMENT BATIMENTS	300 000
SCHEMA DIRECTEUR NUMERIQUE	120 000
ENTRETIEN VOIRIE INTERCOMMUNALE DONT CONCHYLICOLE	200 000
RENOVATION AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	115 694
TRAVAUX ETUDES ET AMENAGEMENT DIVERS	835 694
AMENAGEMENT DE L' ESPACE	
ACQUISITIONS FONCIERES	2 025 000
ETUDES PREOPERATIONNELLES D'AMENAGEMENT	400 000
VOIE NORD	2 501 584
PROJET PARTENARIAL AMENAGEMENT RECOMPO SPATIALE	301 000
ZAC ENTREE EST SECTEUR NORD PARTICIPATION	1 000 000
ACTIONS PROSPECTIVES ET AMENAGEMENT DE L' ESPACE	6 227 584
TRAVAUX ESPACES NATURELS	
PLANS GESTION ET TRAVAUX MASSIFS	705 600
TRAVAUX ESPACES NATURELS	705 600
AIDES AUX ENTREPRISES	
ZACOM BALARUC	40 000
LALFERPA EX AQUADOMITIA	312 000
AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES	
AIDES AUX ENTREPRISES	352 000
EQUIPEMENT ECO ET ENSEIGNE SUP	
PROGRAMME REQUALIFICATION ZAE	300 000
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 500 000
	2 035 000
PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES	3 835 000
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL	45 031 310 €

BUDGETS ANNEXES	
REUTILISATION DES EAUX USEES	2 030 000
STATIONS D EPURATION EAUX USEES	1 909 300
ETUDES ET TRAVAUX EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT	200 000
ETUDES ET TRAVAUX RENOUVELLEMENT ET REHABILITATION RESEAU	3 530 000
CONTRAT DE GESTION INTEGREE	5 210 000
BUDGET ASSANISSEMENT	12 879 300 €
INFRASTRUCTURE ET AMENAGEMENT RELATIFS A LA MOBILITE	1 000 000
ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT (BUS)	2 395 000
BUDGET TRANSPORTS	3 395 000 €
TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE	1 870 000
GENIE CIVIL ELECTROMECHANIQUE EQUIPEMENTS	445 000
BUDGET EAU POTABLE	2 315 000 €
MATERIEL MOBILIERS DIVERS ET CONTENEURS A DECHETS	2 224 000
INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DECHETTERIES	16 424 500
BUDGET COLLECTE DES DECHETS	18 648 500 €
BUDGET PHOTOVOLTAIQUE	150 960 €
BUDGET FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	45 000 €

TOTAL GENERAL BUDGETS PRINCIPAL + ANNEXES	82 465 070 €
--	---------------------

LE BUDGET SOUS LE PRISME DU CLIMAT

✓ INTRODUCTION

La candidature Sète agglomération méditerranéenne a été retenue pour rejoindre un accompagnement au titre d'une démarche budget climat. Cette démarche a été initiée par l'ADEME.

Une première phase de formation est intervenue lors du premier trimestre 2024 puis un accompagnement personnalisé a été proposé par un AMO très expérimenté dédié à la conduite du projet.

De plus, un réseau régional a été créé afin de partager les expériences et d'échanger les bonnes pratiques.

A ce titre, Sète agglomération méditerranéenne propose une lecture sous le prisme du climat de ses dépenses d'équipement de son budget principal 2025.

Le budget climat est un outil qui permet d'évaluer l'impact des dépenses d'une collectivité sur le climat. Il vise à orienter les décisions budgétaires vers des actions favorisant la transition écologique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les objectifs

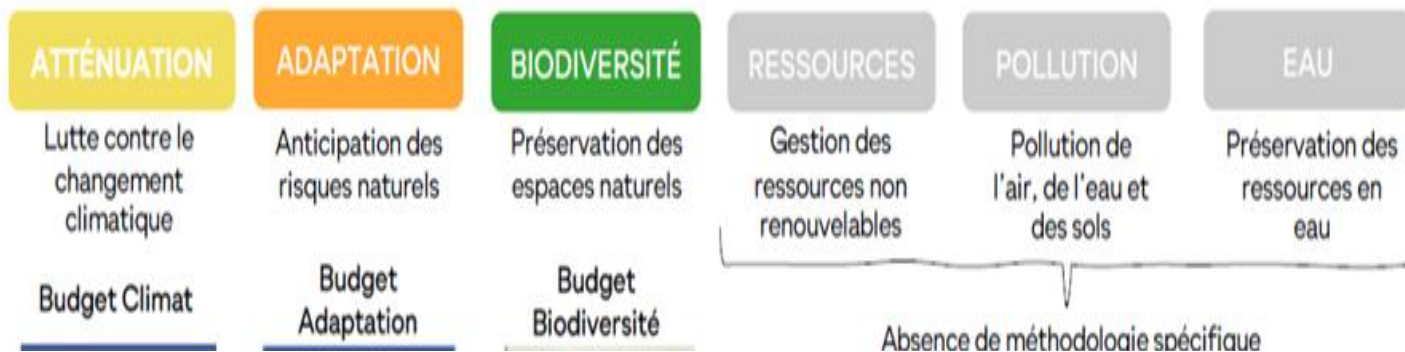


Les points de vigilance



Il existe plusieurs méthodes d'évaluation pour mettre en place un « budget « vert » ».

Sète Agglomération Méditerranéenne opte pour la méthode dite de « **l'atténuation** » qui s'axe sur la lutte contre le changement climatique et l'émission des gaz à effet de serre.



Pour cela, la méthodologie I4CE a été développée et permet de classer tout le spectre des dépenses au travers de 13 rubriques principales ainsi que 6 rubriques transverses.

Traitement par critères de classement : 13 rubriques

1	Le bâtiment	1	Les dépenses de personnel
2	Les transports et infrastructures de transport (hors voirie)	2	Les frais de déplacement professionnel
3	Les achats et l'entretien des véhicules	3	Le paiement des taxes climatiques
4	La voirie	4	Le versement de subventions
5	L'alimentation	5	La commande publique et les achats durable
6	L'agriculture	6	La compensation carbone
7	Action économique		
8	Formation professionnelle		
9	Les déchets		
10	Les achats d'énergie, infrastructures et réseaux énergétiques		
11	NTIC		
12	Les espaces verts		
13	Les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et infrastructures		

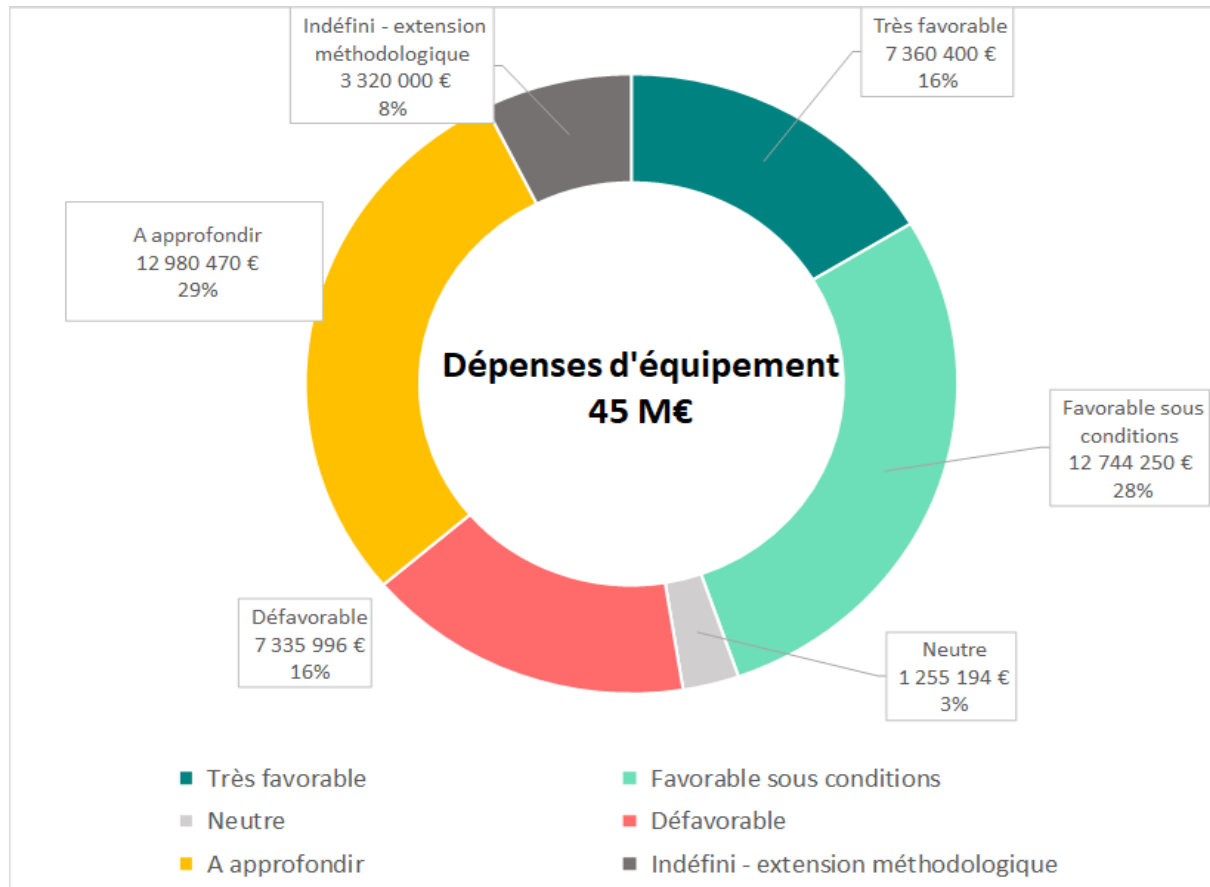
Les différentes classifications « climat » sont les suivantes :

Une évaluation climat du budget vise à **qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses** incluses dans le budget d'une collectivité. La méthode, développée par **I4CE**, consiste à réaliser une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées selon les catégories suivantes :

NEUTRES	DÉFAVORABLES	À APPROFONDIR	FAVORABLES SOUS CONDITIONS
Dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone.	Dépenses incompatibles avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives.	Dépenses ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse se précisera au fil des années.	Dépenses permettant une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme.
			INDÉFINI MÉTHODOLOGIQUE
			Dépenses ayant a priori un impact sur le climat, mais non classable en l'état actuel des connaissances et du fait de la persistance de controverses scientifiques, ou nécessitant un développement méthodologique spécifique.

Le périmètre étudié est circonscrit aux dépenses d'équipement 2025 qui sont estimées à un montant de 45 M€ au budget principal.

Ces dépenses d'équipement 2025 ont été « colorées » sous le prisme du climat, ainsi, 16 % de ces projets sont considérés comme très favorables, 28 % favorables sous conditions, 29 % à approfondir, 16 % défavorables, 8 % indéfinis méthodologique et 3 % neutres.



✓ Détail des dépenses significatives

TRÈS FAVORABLES

- Les pistes cyclables Gigan / Montazin, Villeveyrac / Loupian et mas de Klé (750 K€)
- Les aides à la mobilité douce (200 K€)
- TCSP partie mobilité douce, espaces verts et voie de bus décarboné (5,6 M€)

FAVORABLES SOUS CONDITIONS

- Pole d'échange multimodal (5,3 M€)
- Médiathèque Balaruc les Bains (2,7 M€)
- Subventions parc privé pour travaux économie d'énergie (2 M€)
- Travaux sur bâtiment améliorant la performance énergétique (700 K€)

NEUTRES

- Travaux sur bâtiment hors performance énergétique (500 K€)
- Aides aux entreprises (350 K€)
- Entretien voiries (150 K)

DÉFAVORABLES

- Voies dédiées aux véhicules énergie fossile (5,9 M€)
- Acquisition de matériel informatique (500 K€)

À APPROFONDIR

- Fonds de concours aux communes (2,85 M€)
- Subventions parc public (2,1 M€)
- GEMAPI (1,7 M€)
- Acquisitions foncières (2 M€)
- Participation ZAC Est secteur Nord et requalification ZAE (2,5 M€)

INDÉFINI MÉTHODOLOGIQUE

- Balade artistique méditerranée (1,2 M€)

✓ L'exemple du TCSP – RD2



Sur l'exercice 2025, sont inscrits 9 M€ sur le chantier du TCSP (transport collectif en site propre). Dans le cadre d'une requalification de voirie, la méthodologie I4CE indique que l'utilisation de la voirie impacte les émissions des GES.

A ce titre, la part relative de chaque voie a été calculée et colorée en fonction de son affectation.



Ainsi, le cout 2025 de 9 M€ du TCSP a été coloré de la manière suivante :

TRES FAVORABLES

- ▶ 27 % dédiés au transport collectif décarboné
- ▶ 21 % dédiés aux espaces verts avec plantation d'arbres
- ▶ 14 % dédiés à la mobilité douce

DEFAVORABLES

- ▶ 38% voirie dédiée à la voiture

